

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 19 SEPTEMBRE 2024**

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

- en exercice 29  
- présents 21  
- votant par procuration 8  
- absent 0  
- total des votants 29

xxx

Affichage en mairie et publication sur le site Internet de la Ville de la liste des délibérations  
examinées en séance faits le 20 septembre 2024.

xxx

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf septembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Lillebonne, légalement convoqué le douze septembre, s'est assemblé en session ordinaire accessible au public dans la salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Mme Christine DÉCHAMPS, Maire.

**Étaient présents :**

Mme Christine DÉCHAMPS, Maire,

M. Kamel BELGHACHEM, Mme Emmanuelle PATIN, M. Sébastien MORO, Mme Fabienne MANDEVILLE, M. Pascal SZALEK, Adjoints,

Mme Chantal BEAUDOIN, Mme Michelle DAJON, Mme Brigitte POLLET, M. Junior MOUDJIH A FIONG, M. Tarek HAMMAN, M. Fabrice LEPAREUX, M. Omar BELGHACHEM,

Mme Arlette LECACHEUR, M. Patrick WALCZAK, Mme Sylvie DE MILLIANO, M. Jean-Yves GOGNET, Mme Amel TAKARLI, Mme Anne-Lise COUTURE, Mme Sourayo OUF, Mme Jennifer BEAUMONT, Conseillers Municipaux.

**Excusés :**

Mme Marie-Hélène LONGO	qui donne pouvoir à	Mme Christine DÉCHAMPS
M. Franck LEMAÎTRE	qui donne pouvoir à	M. Sébastien MORO
Mme Evelyne BAILLEUL	qui donne pouvoir à	Mme Emmanuelle PATIN
Mme Nathalie CASTEL	qui donne pouvoir à	Mme Chantal BEAUDOIN
M. Johan GONZALEZ	qui donne pouvoir à	M. Kamel BELGHACHEM
Mme Marianne DUHAMEL	qui donne pouvoir à	Mme Michelle DAJON
M. Patrick CIBOIS	qui donne pouvoir à	Mme Arlette LECACHEUR
M. Thierry GIMAY	qui donne pouvoir à	Mme Jennifer BEAUMONT

**Absent :**

//

formant la majorité des membres en exercice.

Mme Brigitte POLLET est nommée secrétaire par le Conseil Municipal à l'ouverture de la séance.

**Délibération n° : D.68/09.24**

**Objet :** Personnel municipal

**Modification de la délibération cadre relative au Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP)**

VILLE DE LILLEBONNE  
Réunion du Conseil Municipal  
Séance ordinaire du 19.09.2024

**Délibération n°: D.68/09.24**

**Objet :** Personnel municipal

**Modification de la délibération cadre relative au Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP)**

Monsieur BELGHACHEM rappelle que par délibération n°D.39/03.24 du 28 mars 2024, la Ville de Lillebonne a modifié la délibération cadre relative au Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP).

Le RIFSEEP exige que, dans chaque cadre d'emplois, les emplois soient classés dans des groupes en prenant en compte la nature des fonctions (encadrement, pilotage, conception...), les sujétions et la technicité liées au poste. A chaque groupe a été associé un plafond indemnitaire déterminé.

La détermination des groupes de fonctions a donc été établie tel que ci-dessous :

<b>CATEGORIE A</b>	
<b>Groupes de fonctions</b>	<b>Définition et répartition des postes</b>
<b>1</b>	<b>Poste de cadres dirigeants : fortes responsabilités, coordination générale</b>
	1 - Directeur Général des Services
<b>2</b>	<b>Poste ayant un niveau élevé en termes d'encadrement, de coordination, de technicité, d'expertise et de responsabilité</b>
	1 - Directeur de pôle
	2 - Conception pilotage
<b>3</b>	<b>Poste avec encadrement avec forte expertise (filière sociale et médico-sociale)</b>
	1 - Directeur de pôle adjoint
	2 - Chef de service
	3 - Adjoint au chef de service
	4 - Poste opérationnel
<b>4</b>	<b>Mise en œuvre, coordination et accompagnement de projets, animation, assistance et conseil</b>
	1 - Chargé de mission / chargé d'études / Poste opérationnel

VILLE DE LILLEBONNE  
Réunion du Conseil Municipal  
Séance ordinaire du 19.09.2024

**Délibération n°: D.68/09.24**

**Objet :** Personnel municipal  
Modification de la délibération cadre relative au Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP)

<b>CATEGORIE B</b>	
<b>Groupes de fonctions</b>	<b>Définition et répartition des postes</b>
<b>1</b>	<b>Poste avec encadrement et forte expertise</b>
	1 - Directeur de pôle
	2 - Responsabilité direction générale
	3 - Directeur de pôle adjoint
<b>2</b>	<b>Poste d'encadrement de proximité</b>
	1 - Chef de service
	2 - Adjoint au chef de service (uniquement pour auxiliaires de puériculture et auxiliaires de soins)
<b>3</b>	<b>Poste d'instruction et/ou d'animation avec préparation, suivi, contrôle</b>
	1 - Expertise et/ou compétences particulières
	2 - Qualifications /diplômes
	3 - Exécutants

Expertise et/ou compétences, diplômes : sport (animateurs sportifs), finances/marchés publics, paie, communication, secrétariat général, halte d'enfants

<b>CATEGORIE C</b>	
<b>Groupes de fonctions</b>	<b>Définition et répartition des postes</b>
<b>1</b>	<b>Encadrement de proximité</b>
	1 - Chef de service
	2 - Adjoint au chef de service
	3 – Référent
<b>2</b>	<b>Poste opérationnel</b>
	1 - Spécialisé avec expertise, préparation, suivi, contrôle dans un domaine spécifique ; connaissances particulières liées aux fonctions ou diplômes
	2 - Fonctions opérationnelles pouvant comporter une ou plusieurs sujétions (physiques ou horaires) / connaissances "métier" spécifiques
	3 - Fonctions opérationnelles

Connaissances particulières liées aux fonctions / Diplômes : Finances, RH, Communication, Secrétariat général  
Connaissances "métiers spécifiques" / Exécutant avec sujétion : sport (administratif + gardien salles), urbanisme, marché, intendance, événementiel, Guichet Unique, Animation, ATSEM, GIP, cimetière.  
Et, sur présentation, d'un diplôme correspondant : électricien, peintre, menuisier, plombier

Aujourd'hui, il convient d'apporter des modifications à certains groupes de fonctions des catégories B et C :

- catégorie B :

Le groupe de fonction «1-2 Responsabilité auprès de la direction générale» qui doit s'entendre comme un chargé de mission, collaborateur en lien direct avec le Directeur Général des Services indépendamment de l'organigramme fonctionnel des services, n'a plus lieu de subsister : les profils identifiés sur ce groupe de fonctions correspondant davantage à des agents relevant de la catégorie A.

VILLE DE LILLEBONNE  
Réunion du Conseil Municipal  
Séance ordinaire du 19.09.2024

**Délibération n°: D.68/09.24**

**Objet : Personnel municipal**

**Modification de la délibération cadre relative au Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP)**

- catégorie C :

Le groupe de fonction « 1-3 Référent » a été créé précédemment (D.39/03.24) pour les agents dont les postes ne sont pas identifiés dans les lignes directrices de gestion comme pouvant bénéficier d'une promotion interne en catégorie C+.

Les agents référents, nommés sur le grade d'agent de maîtrise, ont bénéficié d'une revalorisation d'un point au niveau de leur carrière, soit 4,92 € brut. Aussi, la collectivité souhaiterait appliquer la majoration de 50 €, à tous les agents de catégorie C, bénéficiant d'une IFSE « poste opérationnel » exerçant la mission de référent et ce, indépendamment de leur grade.

Aussi, au regard de ce qui précède,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29,

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment ses articles L712-1 et L714-4 et suivants,

Vu le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du 1er alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984,

Vu le décret n°2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique d'Etat

Vu les arrêtés ministériels sus-visés,

Considérant l'avis du comité technique du 9 septembre 2024,

Considérant qu'il est nécessaire, au regard des précisions ci-dessus apportées, d'arrêter par délibération, les modalités applicables aux agents de la Ville de Lillebonne dans le cadre du RIFSEEP,

Considérant les montants annuels maxima prévus par les textes susvisés,



VILLE DE LILLEBONNE  
Réunion du Conseil Municipal  
Séance ordinaire du 19.09.2024

**Délibération n°: D.68/09.24**

**Objet :** Personnel municipal  
Modification de la délibération cadre relative au Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP)

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de modifier, à compter du 1er octobre 2024, l'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE), de la façon suivante pour la catégorie B :

<b>CATEGORIE B</b>	
<b>Groupes de fonctions</b>	<b>Définition et répartition des postes</b>
<b>1</b>	<b>Poste avec encadrement et forte expertise</b>
	1 - Directeur de pôle
	2 – Suppression
	3 - Directeur de pôle adjoint
<b>2</b>	<b>Poste d'encadrement de proximité</b>
	1 - Chef de service
	2 - Adjoint au chef de service (uniquement pour auxiliaires de puériculture et auxiliaires de soins)
<b>3</b>	<b>Poste d'instruction et/ou d'animation avec préparation, suivi, contrôle</b>
	1 - Expertise et/ou compétences particulières
	2 - Qualifications /diplômes
	3 - Exécutants

Expertise et/ou compétences, diplômes : sport (animateurs sportifs), finances/marchés publics, paie, communication, secrétariat général, halte d'enfants

- de permettre, en catégorie C, le classement dans le groupe « 1-3 Référent » des agents exerçant cette mission indépendamment de leur grade,
- d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer tous documents afférents.

*Les crédits correspondants sont prévus au budget de la Ville.*

**DÉLIBÉRATION ADOPTÉE PAR 22 VOIX POUR (ELUS DE LA MAJORITE)  
ET 7 ABSTENTIONS (MME ARLETTE LECACHEUR, M. PATRICK WALCZAK, MME SYLVIE DE  
MILLIANO, M. PATRICK CIBOIS, M. JEAN-YVES GOGNET, MME AMEL TAKARLI,  
MME ANNE-LISE COUTURE, ELUS DE L'OPPOSITION).**

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,



Le Maire de Lillebonne

Christine DÉCHAMPS.

La secrétaire de séance,

Brigitte POLLET.